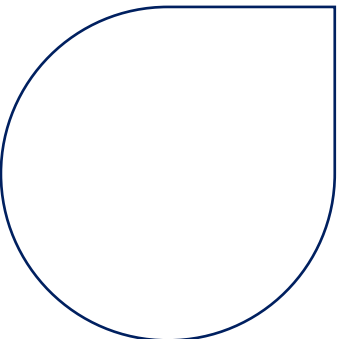


2026
2027

LIVRET DU STAGIAIRE

DIU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
PROFESSEURS DE COLLÈGES
ET LYCÉES ET CPE

ENTRÉE DANS LE MÉTIER



SOMMAIRE

ÉQUIPES	3
OBJECTIFS.....	5
PUBLICS	6
PARTENARIAT	6
CONTENU DE LA FORMATION	7
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C).....	13

DIRECTION

Directeur de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

Christophe BIDENT

Directrice adjointe 2nd degré et responsable des mentions 2 et 3

Isabelle GODDYN

Responsable professionnalisation 2nd degré

Hélène LESOT

Responsable recherche et innovation

Lucie MOUGENOT

SECRETARIATS**Scolarités**

Anglais | Espagnol | Histoire Géographie | Lettres | Lettres-Anglais | Lettres-Histoire Géographie

Mélanie DEMARQUET

melanie.demarquet@u-picardie.fr

Arts plastiques | Documentation | Économie Gestion | EPS

Mirsada SANTA

mirsada.santa@u-picardie.fr

Mathématiques | Mathématiques-Sciences | Physique Chimie | SVT | S2I

Laurence DAUTHIEUX-LAMARRE

laurence.lamarre@u-picardie.fr

CPE

Amandine POIRET

amandine.poiret@u-picardie.fr

Secrétariat professionnalisation

Sabine VAISSIÉ

sabine.vaissie@u-picardie.fr

RESPONSABLES PAR PARCOURS

Anglais

Julie ARGENTIERI

julie.argentieri@u-picardie.fr

Lettres / Anglais

Florence HAZELART

florence.ryckebusch@u-picardie.fr

Arts plastiques

Rachel VIARTEIX

rachel.viartheix@u-picardie.fr

Lettres / Histoire-Géographie

Christophe VERNEUIL

christophe.verneuil@u-picardie.fr

CPE

Nicolas LEBRUN

nicolas.lebrun@u-picardie.fr

Mathématiques

Vincent HERY

vincent.hery@u-picardie.fr

Documentation

Isabelle GODDYN

isabelle.goddyn@u-picardie.fr

Mathématiques / Sciences

Steve HAAS

steve.haas@u-picardie.fr

Économie Gestion

Anne-Sophie GROSSEMY

anne-sophie.grossemy@u-picardie.fr

Physique Chimie

Cécile DETROUSSEL

cecile.detrroussel@u-picardie.fr

EPS

Sébastien COURTOIS

sebastien.coutois@u-picardie.fr

SVT

Hélène LESOT

helene.lesot@u-picardie.fr

Espagnol

Jacqueline TIMMERMAN

jacqueline.timmerman@u-picardie.fr

S2I

Olivier DUVINAGE

olivier.duvinage@u-picardie.fr

Histoire-Géographie

Julien MORABITO

julien.morabito@u-picardie.fr

Lettres modernes

Fabienne SEBERT-LILLONI

fabienne.sebert@u-picardie.fr

Objectifs

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaires stagiaires, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeurs des collèges et lycées.

En tant qu'acteurs du service public d'éducation, ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agents publics, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.

Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.

Place du DIU dans le contexte économique local / régional

L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat. La mise en place d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Public visé par la formation

Fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps

Niveau minimum requis d'entrée en formation : Fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un master MEEF

Débouchés

Professeur de collèges et lycées, CPE titulaires

Compétences certifiées par le DIU

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013).

14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.

L'offre de formation est conçue par l'INSPÉ en lien avec le Rectorat d'Amiens.

La prise en charge des formations est co-portée, INSPÉ et Rectorat.

Code	Libellé	Nombre d'heures
UE1	Conception, mise en œuvre et analyse de séquences d'apprentissage : maîtrise des contenus disciplinaires et didactiques (124h)	124
EC1.1	Disciplinaire et didactique	81
EC1.2	Analyse réflexive et construction des gestes professionnels	28
EC1.7	Numérique	15
UE2	Cultures et valeurs de la République (48h)	48
EC2.1	Laïcité et valeurs de la République	18
EC2.2	Faire vivre l'égalité F/G et lutter contre les discriminations	6
EC2.3	Prise en compte du développement cognitif et affectif et scolarisation inclusive de tous les élèves et (asynchrone)	18
EC2.4	Organisation d'actions éducatives et culturelles (DAAC)	6
UE3	Connaissance du système éducatif (22h)	22
EC3.1	Droits et obligations du fonctionnaire et de l'élève (distanciel synchrone)	4
EC3.2	Liens familles/Ecole	4
EC3.3	Spécificités des contextes d'enseignement (collège, lycée, LP)	6
EC3.4	Notion territoriale (éducation prioritaire, ruralité...)	4
EC3.5	Parcours de l'élève et culture de l'évaluation	4
UE4	Stage (50% des obligations de service, soit 324h)	27
EC4.1	Rencontre tuteurs et positionnement	6
EC4.2	Prise en main de la classe	6
EC4.3	De la gestion de classe aux apprentissages	12
EC4.4	Connaissance des outils institutionnels	3
UE5	Formation statutaire de consolidation pour les FS temps plein (entre 60 et 120h de formation)	103,5
EC5.1	Prise en main de la classe (1 journée d'août : journée disciplinaire)	6
EC5.2	De la gestion de classe aux apprentissages (dont une journée en août)	12
EC5.3	Individualisation de la formation : choix exercé par le FS de modules proposés dans le cadre de l'EAFC	24
EC5.4	Stages d'immersion	0
EC5.5	Modules asynchrones et synchrones concernant les questions transversales (Valeurs de la République, éducation inclusive, numérique, entre autres)	31,5
EC5.6	Modules pour stagiaires en difficulté (corps et voix, gestion de classe, renforcement disciplinaire)	30

En bleu : pris en charge par l'INSPÉ

En vert : pris en charge par l'Education nationale

En orange : co-interventions

En noir : prise en charge partagée

UE1**CONCEPTION, MISE EN OEUVRE ET ANALYSE DE SEQUENCES D'APPRENTISSAGE : MAITRISE DES CONTENUS DISCIPLINAIRES ET DES TRANSPOSITIONS DIDACTIQUES****EC1.1****DIDACTIQUE DES DISCIPLINES : MAITRISE DES SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET DIDACTIQUES NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES**

HEURES

CM : 0

TD : 81

La formation permet d'approfondir les connaissances et la réflexion sur les enjeux et sur les méthodes de l'enseignement et de l'apprentissage de la discipline enseignée en collège et en lycée.

Développement des compétences liées à : la maîtrise des contenus disciplinaires et des concepts clés utiles à son enseignement et à la mise en œuvre les transpositions didactiques appropriées ; à l'identification des savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels.

Développement de compétences éducatives et pédagogiques nécessaires pour construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ; connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; prendre en compte la diversité des élèves et s'assurer de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau ; fixer les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages ; préparer en amont les séquences pédagogiques et les inscrire dans une progression réfléchie ; mettre en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les 30 compétences à évaluer ; prendre en charge le suivi du travail personnel des élèves ; s'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation).

EC1.2**ANALYSE REFLEXIVE ET CONSTRUCTION DES GESTES PROFESSIONNELS**

HEURES

CM : 0

TD : 28

Ateliers de pratique réflexive abordant les questions professionnelles et les gestes professionnels. Le FS sera amené à développer une analyse réflexive de sa pratique professionnelle. Il apprendra notamment à prendre en charge la classe, à mettre les élèves au travail, à adapter son enseignement et à mener une gestion éducative de la classe en lien avec sa discipline.

EC1.3**NUMERIQUE**

HEURES

CM : 0

TD : 15

Le FS complètera sa formation en consolidant les compétences générales et spécifiques numériques utiles à l'enseignant, il abordera également la dimension réflexive sur l'utilisation du numérique.

UE2**CULTURES ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE****EC2.1****LAÏCITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

HEURES

CM : 0

TD : 18

EC2.2**FAIRE VIVRE L'EGALITE FILLES/GARCONS ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

HEURES

CM : 0

TD : 6

En tant qu'agents du service public d'éducation, les professeurs transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

- Concepts de valeur et de laïcité.
- Lois et textes réglementaires en vigueur et études de cas.
- Ateliers « Valeurs de la République et Laïcité ».

EC2.3**PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT COGNITIF ET AFFECTIF ET SCOLARISATION INCLUSIVE DE TOUS LES ELEVES**

HEURES

CM : 0

TD : 18

L'objectif sera d'appréhender comment l'enfant ou l'adolescent en développement devient un élève apprenant. A cette fin, nous présenterons les aptitudes cognitives de l'élève dans une approche développementale. La prise en compte des spécificités du développement sociocognitif de l'enfant ou de l'adolescent servira ainsi d'appui pour expliquer les apprentissages de l'élève.

Dans l'optique d'être capable d'identifier et d'accompagner les besoins particuliers de tous les élèves, l'accent sera mis sur les principes déontologiques, réglementaires et institutionnels ainsi que les enjeux et les questions de société concernant l'école inclusive.

EC2.4**ORGANISATION D' ACTIONS EDUCATIVES ET CULTURELLES (DAAC)**

HEURES

CM : 0

TD : 6

UE3

CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

EC3.1

DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

HEURES	CM : 0	TD : 4
--------	--------	--------

Chaque membre de la communauté éducative doit avoir un comportement et une conduite conformes au service public vis-à-vis des élèves, de ses collègues, de l'environnement scolaire dans lequel il se trouve. Les enseignants bénéficient de droits liés aux missions qu'ils exercent, mais ont aussi un certain nombre d'obligations.

EC3.2

LIENS FAMILLE/ECOLE

HEURES	CM : 0	TD : 4
--------	--------	--------

Les relations parents-école sont encadrées par des textes réglementaires précis et font l'objet d'une littérature relativement fournie. Le lien entre les familles et l'école ne va pas de soi, il est toujours à tisser.

Compétence : Communiquer autant que de besoin avec les familles ; participer à son niveau, à leur information.

EC3.3

SPECIFICITES DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT (COLLEGE, LYCEE, LP)

HEURES	CM : 0	TD : 6
--------	--------	--------

Spécificités du collège, du lycée général et technologique, du lycée professionnel.

Concernant le lycée professionnel, l'accent porte notamment sur la co-intervention et la réalisation du chef d'œuvre.

EC3.4**NOTION TERRITORIALE (EDUCATION PRIORITAIRE, RURALITE...)**

HEURES

CM : 0

TD : 4

Diversités des territoires et spécificités des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, politique d'éducation prioritaire, politiques scolaires territoriales (cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, contrats locaux d'accompagnement, etc.).

EC3.5**PARCOURS DE L'ELEVE ET CULTURE DE L'EVALUATION**

HEURES

CM : 0

TD : 4

L'évaluation est au cœur de la question pédagogique, tant pour les adultes qui accompagnent la formation des élèves, que pour les élèves eux-mêmes.

- Statut des évaluations. Evaluations nationales.
- Modalités d'évaluations.
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Dispositifs et pilotage pédagogiques.

Compétences : Mettre en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer. S'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation).

La formation s'articule autour du stage en responsabilité du fonctionnaire stagiaire correspondant à un mi-temps des obligations de services.

Les journées d'août sont consacrées à la première prise en main de la classe : 3 TD de 3 h sont dédiés à la préparation du premier jour de classe et aux outils de l'enseignant, en particulier, à la fiche de préparation, de progression et/ou programmation.

Le fonctionnaire stagiaire bénéficie d'un tutorat mixte et construit sa professionnalité, accompagné d'un tuteur INSPÉ et d'un tuteur ÉPLE, présent si possible, dans son établissement. Des observations croisées entre stagiaire et tuteur ÉPLE sont mises en œuvre régulièrement au gré des besoins. L'entretien post-visite se poursuit par un compte-rendu dialogué renseigné par les trois membres de la triade.

Lorsque des difficultés avérées sont déclarées ou constatées, le chef d'établissement procède à un signalement auprès de l'EAFc qui déclenche une procédure de suivi renforcé. L'inspecteur est associé à ce dispositif qui prend la forme d'entretiens, de visites et de compléments de formation. L'objectif est d'accompagner le stagiaire dans le dépassement des difficultés. Une visite supplémentaire par le tuteur INSPÉ peut être organisée.

Un espace numérique commun permet des échanges entre les trois partenaires. En cas de difficulté, un dispositif d'aide est mis en place (*a minima* une visite supplémentaire du tuteur INSPÉ, et/ou du tuteur DSDEN, des observations dans d'autres classes peuvent notamment être proposées).

Le stagiaire constitue un e-portfolio dans lequel sera notamment déposés par ses soins :

- Ses traces témoignant de la construction de compétences ciblées
- Ses essais didactiques
- Les documents inhérents aux visites formatives du tuteur INSPÉ et les comptes rendus dialogués associés.

Un bilan de compétences en construction est co-établi au cours du 1^{er} trimestre.

En mai, le tuteur EPLE et le chef d'établissement rédigent un rapport avec avis sur le stage réalisé. Le corps d'inspection émet un avis sur la titularisation, appuyé le cas échéant, par un rapport d'inspection. La directrice de l'INSPÉ émet un avis sur le parcours de formation du stagiaire en s'adossant sur un bilan du tuteur INSPÉ ;

Le jury de titularisation dispose de tous les éléments ci-dessus et se prononce sur la titularisation. En cas de refus, le stagiaire est reçu en entretien avant décision finale qui peut être : titularisation, renouvellement de stage ou licenciement.

NB : Le stagiaires ayant été absent plus de 36 jours pendant l'année de stage est placé en prolongation.

La commission PIF (Plan Individuel de Formation) présidée par le recteur déterminera le nombre de journées de formation suivies par les FS temps plein, selon le parcours antérieur, le positionnement et les besoins du stagiaire.

L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles. Le degré de maîtrise minimum requis est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique. »

La vérification des compétences professionnelles s'appuie sur le tutorat mixte et le e-portfolio.

In situ, le stagiaire est évalué par le tuteur ÉPLE, selon la grille d'indicateurs ci-dessous :

NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE (<i>in situ</i>)		
0 - NOVICE	1 - INTERMÉDIAIRE	
Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.	
2 - AUTONOME	3 - AVANCÉ	4 - EXPERT
Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Le stagiaire est évalué par le tuteur INSPÉ *in situ* lors de ses visites formatives et par les traces du réel déposées sur son e-portfolio selon la grille d'indicateurs ci-dessous :

NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE (VIA E-PORTFOLIO)	
Niveau 0 : Le stagiaire a déposé sur l'ENT une trace relative au développement de chaque compétence ciblée notamment celles spécifiques au métier visé.	Niveau 1 : Les traces déposées sur l'ENT témoignent d'une part active du stagiaire dans les situations professionnelles évoquées. Il y fait part de son analyse d'écarts entre le prévu et le réalisé.
Niveau 2 : Les traces déposées sur l'ENT relèvent de l'implication du stagiaire dans les situations professionnelles évoquées. Celles-ci font l'objet d'une analyse réflexive pertinente (indicateurs précis, évaluation au regard d'apports théoriques (différentes UE et/ou lectures) et mise en perspective adaptée (remédiations précises, opérationnelles et pertinentes).	Niveau 3 : Les traces déposées sur l'ENT montrent que le stagiaire sait gérer toute situation de façon autonome, qu'il fait preuve d'analyse réflexive pertinente lui permettant de s'y adapter et qu'il s'implique dans la collaboration avec des membres de la communauté éducative ou des partenaires.